

saint-pardoux-soutiers

Le budget principal primitif a été voté avec deux abstentions

Le jeudi 21 mars a eu lieu le conseil municipal dans la salle polyvalente de Soutiers.

> Préparation des budgets annexes 2019.

Le maire, Benoît Piron, a présenté les différents budgets.

Village des chaumes. En fonctionnement : dépenses 81.941,60 €, recettes de 96.093,06 € hors taxes. En investissement, le budget s'équilibre à 73.164 €.

Pour l'ensemble immobilier le Poirier : en fonctionnement, un total des dépenses de 109.229,11 € et en recettes de 109.229,11 €. En investissement : dépenses 276.765,18 € et recettes 408.186,20 €. Budget voté avec deux voix contre.

> Approbation du compte budget principal primitif 2019.

Sur la base du fonctionnement en dépenses un total de 1.525.927,64 € dont une opération de transfert entre section d'un montant de 472.436,23 €, sur un total des recettes s'élevant à 1.525.927,64 €. Budget principal en investissement, un total de 1.292.033 € pour des recettes d'un montant de 1.292.033 €. Voté avec 2 abstentions.

> **Plan de financement modifié.** La construction de la boulangerie, le Poirier, a nécessité pour la subvention FEADER un nouvel appel d'offre, un changement du montant. « Ce qui permet de réajuster le nouveau financement à hauteur de 20 % », a précisé Johann Baranger premier adjoint. En dépenses HT 573.524,74 € et en recettes un

montant général de 573.524,74 €. Voté, deux voix contre.

> Maîtrise d'œuvre de l'aménagement sécurité de Château-Bourdin.

Les travaux concernent les dernières tranches d'aménagement du bourg de Château-Bourdin (frais de maîtrise d'œuvre) s'élèvent à 15.609,90 €.

> Choix du candidat pour la maîtrise d'œuvre Maison Pineau à Soutiers.

Après consultation du 12 au 13 mars dernier, six entreprises ont été retenues pour les prochains travaux de la future maison des associations, dans l'ancienne épicerie de M. et Mme Pineault. L'Atelier d'architecture Lambert (Charentes-Maritimes) a été sélectionné pour l'avancée des travaux pour un montant de 43.624,93 €.

> Frais de gardiennage de l'église à Saint-Pardoux.

Le montant est voté et réajusté chaque année. Validé pour cette année à hauteur de 120,97 €.

> Création d'un nouveau syndicat Gémapi.

Nouvelle compétence transférée à la communauté Val de Gâtine. Création du syndicat du Bassin-versant de la Sèvre Niortaise. Un contre au vote.

> **Prévoyance maintien de salaire.** Une consultation pour un nouveau prestataire est lancée pour gérer une assurance prévoyance destinée aux agents municipaux sur les deux communes de Saint-Pardoux-Soutiers.